

Dôle en 1509, à l'un de ses amis qu'il ne nomme pas, cette phrase élogieuse pour notre artiste : « Autant qu'il m'est
« permis d'en juger, soit par la correspondance de cet émi-
« nent personnage, soit par le témoignage que vous lui ren-
« dez, entre nous, *c'est un homme de qui nous avons plus*
« *à apprendre que nous aurions à lui enseigner* (1). »

Jehan de Paris aimait à rendre service. Obligeant envers ses concitoyens, ils ne s'adressèrent jamais à lui sans éprouver les effets de cette excellente qualité. Nous en trouvons différentes preuves dans les registres municipaux de Lyon.

Ainsi, en 1501, on le voit solliciter auprès du Consulat un office de *corrataige* (courtier) dans les foires, en faveur de Humbert Colombin; cet emploi était très-recherché et très-lucratif à cause de la fréquentation des riches marchands étrangers qui venaient alors commercer à Lyon. — L'emploi fut accordé.

Le mardi, 10 janvier 1505, le Consulat fait écrire à Jehan de Paris, alors en cour, pour qu'il obtienne « des lestres royales
« approuvant l'élection du capitaine de la ville, dans le but
« de la garde et de la défense de la-cité, tenir icelle ville
« toujours en seureté et confirmacion par Monseigneur le
« conservateur qui, naguères, a été retenu capitaine. » La délibération consulaire n'a pas indiqué le nom de ce capitaine. Il s'agit ici, probablement, de Gilbert du Gué, seigneur de Terves, conseiller et chambellan du roi, bailli, sénéchal et *capitaine de Lyon*, de 1495 à 1508 (2).

La sanction royale ne se fit pas attendre.

En 1516, Jehan de Paris prévint les conseillers de Lyon

(1) *Notice sur Jehan Perréal*, par M. Péricaud l'aîné. Lyon, 1858, p. 3.

(2) *Notice sur André d'Espinay*, cardinal archevêque de Lyon, par M. Péricaud l'aîné. Lyon, 1854, p. 13.